



PLAN RÉFECTION DES FINIS DE PLANCHER - USD

1 : 150



2 UNITÉ SANITAIRE - USD

1 : 10



3 LIT MURAL - USD

1 : 10



4 TABOURET - USD

1 : 10



5 DRAIN - USD

1 : 10



6 COULOIR - USD

1 : 10



7 TABLE COMMUNE - USD

1 : 10



8 VISITE - USD

1 : 10

NOTES GÉNÉRALES CONCERNANT TOUS LES TRAVAUX DE FINIS DE PLANCHER

- 1 - CODES ET RÉGLEMENTATION :**
L'ENSEMBLE DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DOIVENT RESPECTER LES CODES ET RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET TOUT AUTRE CODE PROVINCIAL OU FÉDÉRAL QUI S'APPLIQUE. EN CAS DE DIVERGENCE OU DE CONTRADICTION, LES EXIGENCES LES PLUS STRICTES PRÉVAUDRONT. RÉFÉRENCE : CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC - CHAPITRE 1, BÂTIMENT ET CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA 2005.
- 2 - ACCÈS ET ENTREPOSAGE :**
NOTEZ QUE LES TRAVAUX SE FERONT EN PÉRIODE D'OCCUPATION DES LIEUX. SE RÉFÉRER À L'ORGANISME PUBLIC AFIN DE CONNAÎTRE LES PLAGES HORAIRES PERMISES AINSI QUE LES ACCÈS ET LES LIEUX POUR L'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE FAÇON SÉCURISÉE.
NOTEZ QUE LES OUVERTURES DES PORTES SONT D'UNE LARGEUR DE 610mm.
- 3 - CONDITIONS DANGEREUSES :**
LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, SI DES TRACES D'AMIANTE OU DE MOISSISSURES SONT DÉCOUVERTES, CESSER IMMÉDIATEMENT TOUT TRAVAIL ET EN AVISER L'ORGANISME PUBLIC. TOUT TRAVAIL EN CONDITION D'AMIANTE SONT EXCLUS DU CONTRAT.
- 4 - ISSUES :**
L'ENTREPRENEUR DOIT CONSIDÉRER DANS SON PROGRAMME DES TRAVAUX, DE NE JAMAIS LIMITER L'ACCÈS AUX ISSUES DE SÉCURUS.
- 5 - DIMENSIONS :**
TOUTES LES DIMENSIONS ANNOTÉES AVEC "EXISTANT" / ET/OU "N" SONT DES MESURES QUI PEUVENT VARIER SUR LE CHANTIER LORS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR PLACE AVANT DE PROCÉDER À SES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS EXISTANTES DANS LA ZONE D'INTERVENTION. AUCUNE MESURE NE DOIT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
TOUTES LES CLOISONS SONT MESURÉES AU CENTRE DES MONTANTS OU DES BLOCS SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- 6 - DÉTAILS DES COMPOSANTES EXISTANTES :**
TOUS LES DÉTAILS ILLUSTRANT LES CONDITIONS EXISTANTES SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE S'ADAPTER ET DE VALIDER LES COMPOSANTES RÉELLES EXISTANTES.
- 7 - ÉLÉMENTS DÉMANTÉLÉS À CONSERVER :**
AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, COORDONNER AVEC L'ORGANISME PUBLIC SI DES ÉLÉMENTS SONT À CONSERVER POUR UNE UTILISATION ALLEURS DANS LE BÂTIMENT.
- 8 - DESSINS D'ATELIER ET FICHES :**
L'ENTREPRENEUR DEVA FOURNIR, POUR APPROBATION, TOUTES LES FICHES TECHNIQUES DES PRODUITS UTILISÉS ET LES DESSINS D'ATELIER FOURNIS PAR UN FOURNISSEUR AVANT DE LANCER LA PRODUCTION OU DE PASSER LA COMMANDE.
- 9 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SE RETROUVANT SUR LES DESSINS :**
LES DESSINS RENSEIGNENT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PROVENANT D'AUTRES DISCIPLINES. CES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES NE SONT DONNÉES QU'À TITRE INDICATIF AFIN DE FACILITER LA LECTURE DES DESSINS.
- 10 - OUVRAGE COMPLET :**
LA DESCRIPTION DES TRAVAUX N'EST PAS LIMITATIVE, L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE UN OUVRAGE COMPLET.
- 11 - RAGRÉAGE GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE :**
L'ENTREPRENEUR DOIT OBTURER ET RAGRÉER TOUS LES ÉLÉMENTS EXISTANTS DE MURS, PLANCHERS, PLAFONDS, COLONNES, DIVISIONS, SOUPLES ET AUTRES, SÛRE AUX TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION. UTILISER DES MATÉRIAUX NEUFS ET IDENTIQUES À CEUX EXISTANTS. PRÉPARER L'ENSEMBLE DES SURFACES ENDOMMAGÉES AVEC DES MATÉRIAUX COMPATIBLES À CEUX EXISTANTS, AVANT L'APPLICATION DES NOUVEAUX FINIS (PLANCHERS, MURS, PLAFONDS). EFFECTUER TOUTES LES PRÉPARATIONS DE SURFACES, SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS DE MATÉRIAUX, AFIN DE RETOURNER AU PROPRIÉTAIRE UN OUVRAGE PROPRE ET COMPLET.
- 12 - DÉMOLITION :**
LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, SE LIMITER AUX ZONES AFFECTÉES PAR LE PRÉSENT MANDAT. SI DES ÉLÉMENTS EXISTANTS DOIVENT ÊTRE MODIFIÉS, DÉPLACÉS OU ABIMÉS, LA RÉPARATION ET LE RAGRÉAGE DES ÉLÉMENTS SONT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
- 13 - ÉLÉMENTS FIXÉS AU PLANCHER :**
TOUS LES ÉLÉMENTS FIXÉS AU PLANCHER TELS QUE LES TABLES, CHAISES, TABOURETS, LITS ET AUTRES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE DÉMANTÉLÉS POUR EFFECTUER LES TRAVAUX PLUS RÉINSTALLÉS À LA FIN. LES ÉLÉMENTS TELS QUE LES UNITÉS SANITAIRES ET LES DRAINS DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS ET PROTÉGÉS LORS DES TRAVAUX. CONTOURNER LES ÉLÉMENTS LORS DE LA PRÉPARATION DES PLANCHERS, SELON LES BESOINS, PRÉVOIR LES SERVICES D'UN PLOMBIER SPÉCIALISÉ.
- 14 - RÉPARATION DES PLANCHERS EXISTANTS :**
TOUS LES PLANCHERS EXISTANTS DEVONT ÊTRE RÉPARÉS SUITE AUX TRAVAUX SUIVANTS: DÉMANTÈLEMENT D'ÉLÉMENTS FIXÉS AU PLANCHER OU TOUTES AUTRES COMPOSANTES LIÉES AUX PLANCHERS, AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER EXISTANT, COLLE INCLUSE.
RÉPARER LES FISSURES DANS LA DALLE AINSI QUE LES TROUS ET DÉPRESSIONS SELON LES INDICATIONS AU DEVS. COMBLER LES DÉNIVELÉS NON DÉSIRÉS DANS LA DALLE SELON LES INDICATIONS AU DEVS.
TOUS LES PLANCHERS EXISTANTS QUI RECEVONT UN NOUVEAU FINI DE PLANCHER DEVONT ÊTRE PRÉPARÉS POUR RECEVOIR LES PRODUITS DE NIVELLEMENT.
- 15 - POLISSAGE DES PLANCHERS :**
SE RÉFÉRER AU DEVS POUR FINITION DE SURFACES DE BÉTON, SECTION 03 35 00. PRÉVOIR LA MACHINERIE EN CONSÉQUENCE DES ACCÈS ET LIMITATIONS D'ESPACE POUR LES TRAVAUX.
- 16 - LITS EN BÉTON :**
TOUTES LES FACÈS DES LITS EN BÉTON EXISTANTS DEVONT ÉGALEMENT ÊTRE PRÉPARÉS DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES PLANCHERS AFIN D'Y RECEVOIR LE NOUVEAU TRAITEMENT DE FINI. SE RÉFÉRER AU DEVS POUR FINITION DE SURFACES DE BÉTON, SECTION 03 35 00. PRÉVOIR LA MACHINERIE EN CONSÉQUENCE DES ACCÈS ET LIMITATIONS D'ESPACE POUR LES TRAVAUX, AINSI QUE POUR LE TRAITEMENT DE SURFACES VERTICALES.
- 17 - PHASAGE DES TRAVAUX :**
SE RÉFÉRER À L'ORGANISME PUBLIC POUR LE PHASAGE DES TRAVAUX.

NOTES CONCERNANT LES PIÈCES DANS LES 5 AILES - SECTEUR USD

- AILE 1 :**
1 - CELLULES :
TOUTES LES CELLULES SONT DÉNUDÉES DE TUILES DE VINYLE ET SONT DÉJÀ SUR LE BÉTON EXISTANT FINI PEINT. LES CELLULES SONT TOUTES MUNIES D'UNE UNITÉ SANITAIRE AINSI QUE D'UN LIT EN ACIER FIXÉ AU MUR (VOIR PHOTOS TYPES 2 ET 3).
L'ORGANISME PUBLIC REMPLACERA LES LITS EN ACIER PAR DES LITS EN BÉTON COULÉ TEL QUE RETROUVÉ À L'AILE "C" - ARCHAMBAULT ET CE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE FINITION. TOUTES LES CELLULES SAUF LA PIÈCE A101 SONT MUNIES D'UN TABOURET FIXÉ AU PLANCHER (VOIR PHOTO TYPE 4).
2 - COULOIRS DES CELLULES :
LES 2 COULOIRS SONT MUNIS D'UN DRAIN AU PLANCHER (VOIR PHOTO TYPE 5).
1 COULOIR SUR 2 EST RECOUVERT DE TUILE DE VINYLE (VOIR PHOTO TYPE 6).
3 - ESPACES COMMUNS :
LE PLANCHER DE LA SALLE DE TOILETTE ET DU SAS DE SORTIE DANS LA COUR SONT RECOUVERTS DE TUILES DE CÉRAMIQUE. LE RESTE DU PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE.
IL Y A 2 TABLES FIXÉES AU SOL.
4 - ZONE DE TRANSITION :
TOUT LE PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE ET IL Y A UN DRAIN DE PLANCHER. LE PLANCHER DE 1 SALLE DE VISITE SUR 4 EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE. LES 3 AUTRES SONT SUR LE BÉTON EXISTANT FINI PEINT (VOIR PHOTO TYPE 8).
- AILES 2 ET 3 :**
1 - CELLULES :
TOUTES LES CELLULES SONT DÉNUDÉES DE TUILES DE VINYLE ET SONT DÉJÀ SUR LE BÉTON EXISTANT. LES CELLULES SONT TOUTES MUNIES D'UNE UNITÉ SANITAIRE, D'UN LIT EN ACIER AU MUR ET D'UN TABOURET FIXÉ AU PLANCHER. L'ORGANISME PUBLIC REMPLACERA LES LITS EN ACIER PAR DES LITS EN BÉTON COULÉ TEL QUE RETROUVÉ À L'AILE "C" - ARCHAMBAULT ET CE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE FINITION.
2 - COULOIRS DES CELLULES :
LES 2 COULOIRS SONT MUNIS D'UN DRAIN AU PLANCHER ET SONT RECOUVERTS DE TUILE DE VINYLE.
3 - ESPACES COMMUNS :
LE PLANCHER DE LA SALLE DE TOILETTE ET DU SAS DE SORTIE DANS LA COUR SONT RECOUVERTS DE TUILES DE CÉRAMIQUE. LE RESTE DU PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE.
IL Y A 3 TABLES FIXÉES AU SOL.
4 - ZONE DE TRANSITION :
TOUT LE PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE ET IL Y A UN DRAIN DE PLANCHER.
- AILES 4 ET 5 :**
1 - CELLULES :
TOUTES LES CELLULES SONT DÉNUDÉES DE TUILES DE VINYLE ET SONT DÉJÀ SUR LE BÉTON EXISTANT. LES CELLULES SONT TOUTES MUNIES D'UNE UNITÉ SANITAIRE, D'UN LIT EN ACIER FIXÉ AU MUR ET D'UN TABOURET FIXÉ AU PLANCHER. L'ORGANISME PUBLIC REMPLACERA LES LITS EN ACIER PAR DES LITS EN BÉTON COULÉ TEL QUE RETROUVÉ À L'AILE "C" - ARCHAMBAULT ET CE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE FINITION.
2 - COULOIRS DES CELLULES :
LES 2 COULOIRS SONT MUNIS D'UN DRAIN AU PLANCHER.
1 COULOIR SUR 2 EST RECOUVERT DE TUILE DE VINYLE.
3 - ESPACES COMMUNS :
LE PLANCHER DE LA SALLE DE TOILETTE ET DU SAS DE SORTIE DANS LA COUR SONT RECOUVERTS DE TUILES DE CÉRAMIQUE. LE RESTE DU PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE.
IL Y A 3 TABLES FIXÉES AU SOL.
4 - ZONE DE TRANSITION :
TOUT LE PLANCHER EST RECOUVERT DE TUILES DE VINYLE ET IL Y A UN DRAIN DE PLANCHER.



10 TEINTURES'

1 : 10

LÉGENDE

- APPLICABLE À CETTE FEUILLE SEULEMENT
- AILE 1 : COULEUR "MOCHA"**
281m² DE PLANCHER À TRAITER
95m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER
- AILE 2 : COULEUR "ESPRESSO"**
277m² DE PLANCHER À TRAITER
134m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER
- AILE 3 : COULEUR "MOCHA"**
277m² DE PLANCHER À TRAITER
134m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER
- AILE 4 : COULEUR "ESPRESSO"**
277m² DE PLANCHER À TRAITER
95m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER
- AILE 5 : COULEUR "MOCHA"**
277m² DE PLANCHER À TRAITER
95m² DE TUILES VINYLE À ENLEVER
4m² DE CÉRAMIQUE À ENLEVER
- DRAIN DE PLANCHER EXISTANT À CONSERVER LORS DES TRAVAUX
- UNITÉ SANITAIRE EXISTANTE À CONSERVER LORS DES TRAVAUX

PRODUIT PAR

www.sublimearchitecture.ca
150 René-Lévesque E. 305, Québec, G1R 2H2

Ordre des architectes du Québec
A 5087
JESSE L. W. BARRETTE
ARCHITECTE

SCEAU
Jesse L.W. Barrette

Les présents dessins sont des instruments de service protégés par le droit d'auteur et appartenant à Sublime Architecture inc. Les exemplaires de ces dessins, y compris les exemplaires électroniques, ne peuvent servir qu'à des fins prévues et inscrites dans le tableau des dérogations, et ce, chaque fois, sur la même feuille et pour la même copie. Ils ne peuvent être reproduits, offerts en vente ni transférés sans le consentement écrit express de Sublime Architecture inc. En cas de non respect de ces conditions, dans le présent document ne peuvent être utilisées pour la construction à moins d'être scellées et signées par l'architecte chargé de projet ET sans POUR CONSTRUCTION. L'entrepreneur devra vérifier les dimensions indiquées sur les documents et aviser l'architecte de toutes omissions, erreurs, omissions, divergences entre ces documents et ceux des autres professionnels, en, avant le début des travaux. Les dimensions sur ces documents doivent être lues et non mesurées. ©2013 Sublime Architecture inc. Tous droits réservés.

LIMITATION

PROJET
POLISSAGE PLANCHERS
APPEL D'OFFRES

Nos: 341-2515 / 343-2504
STE-ANNE-DES-PLAINES

CLIENT

SCC
STE-ANNE-DES-PLAINES
GESTION DES
INSTALLATIONS

Bur.: 450-478-5933
246 Montée Gagnon

INTERVENANTS

INGÉNIEUR

ENTREPRENEUR

| EMISSION | | |
|----------|----------------------|------------|
| N° | Description | Date |
| 1 | POUR APPROBATION | 2015-10-19 |
| 2 | POUR SOUMISSION | 2016-05-02 |
| 3 | POUR SOUMISSION - R1 | 2016-12-15 |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

POUR SOUMISSION

DESCRIPTION - FEUILLE
PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX - USD

CHARGÉ DE PROJET
Jesse L.W. Barrette

VÉRIFIÉ PAR
Tommy Simard

DATE
2016-12-15

A-USD A---